



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Lieu : Bastia

Décision N° 2021-12

Objet : Travaux de la commission Incendies

Oggetu : Travagli di a cummissione Incendii

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, la Chambre des Territoires convoquée le 25 mars 2021 s'est réunie dans la Salle 1113 en visioconférence, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BIANCUCCI Jean, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARCELLESPI Pierre, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, SARGENTINI François, VANNI Hyacinthe

Etait absent, excusé et représenté :

ANGELINI Jean-Christophe représenté par Monika SCOTTO (ADEC)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

CECCALDI Attilius, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

BERTOLOZZI Paul-Antoine, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, DOMINICI Jean-Baptiste, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-12, relatif au point sur les travaux de la commission Incendies.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

RAPPELLE

Le rôle essentiel des forestiers sapeurs dans les territoires ruraux.

SE FELICITE

Du renfort octroyé par la Collectivité de Corse en effectifs et en équipements pour doter les territoires des moyens nécessaires à la prévention et la lutte contre les incendies et feux de forêts.

ACTE

Les avancées de l'expérimentation dans la Communauté des communes du Fiumorbu Castellu visant à créer, par la voie d'une Déclaration d'Intérêt Général d'Urgence (DIGU), des zones d'interface au-delà des 50 mètres couverts par les obligations légales de débroussaillage et en complément de ces obligations.

AUTORISE

La commission à poursuivre ses travaux sur ce dispositif en approfondissant la question du financement et en faisant le lien avec le travail des députés corses sur le sujet.

PROPOSE

D'affiner l'amendement déposé initialement par les députés de la Corse sur les biens indivis et les biens sans maîtres afin d'envisager de le déposer à nouveau dans le cadre des discussions de la loi dite 4D.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni